

REPUBLIQUE DU TCHAD
*_*_*_*_*
PRÉSIDENCE DE TRANSITION
*_*_*_*_*
PRIMATURE
*_*_*_*_*
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
*_*_*_*_*
SECRETARIAT D'ETAT
*_*_*_*_*
SECRETARIAT GENERAL
*_*_*_*_*

UNITE – TRAVAIL – PROGRES



وحدة - عمل - تقدم



جمهورية تشاد
*_*_*_*_*
رئاسة المرحلة الانتقالية
*_*_*_*_*
رئاسة الوزراء
*_*_*_*_*
وزارة الاقتصاد والتخطيط والتعاون الدولي
*_*_*_*_*
أمانة الدولة
*_*_*_*_*
الأمانة العامة
*_*_*_*_*
قسم الصندوق الأوربي للتنمية

Avis à manifestation d'intérêt N° 214 /MEPCI/SE/SG/PROLAC-TD/SPM/2024 relatif au recrutement d'un consultant chargé de l'audit des comptes et états financiers du Projet de Relance et de Développement de la Province du Lac Tchad (PROLAC-TD) pour les exercices 2024 et 2025

Numéro du Don : IDA D6340-TD

Le Gouvernement de la République du TCHAD a reçu un Don de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour la mise en œuvre du Projet de Relance et de Développement de la Province du Lac Tchad (PROLAC-TD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre de contrat cité ci-dessous : **Recrutement d'un consultant chargé de l'audit des comptes et états financiers du Projet de Relance et de Développement de la Province du Lac Tchad (PROLAC-TD) pour les exercices 2024 & 2025 et de la période de clôture.**

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de l'audit des états financiers des don IDA D6340-TD est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du projet au 31 décembre 2024 et 2025 et une opinion sur les opérations réalisées pendant la période de grâce ainsi que sur les produits et les charges de l'exercice comptable se terminant à cette date. L'audit permettra également de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

II. CONNAISSANCE DE LA MISSION

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) éditées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC) et inclura les tests et les procédures d'audit que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

L'auditeur s'assurera que :

- Toutes les ressources financières ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- Les biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions desdits accords de financement applicable fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque Mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
- Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires au titre des différentes opérations relatives au projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ont été correctement tenus et archivés ;